

Entrer à Sciences Po Paris par la Convention d'Éducation Prioritaire

<http://www.sciences-po.fr/portail/>

Comment entrer au Collège universitaire de Sciences Po Paris ?

Deux voies de recrutement existent actuellement :

➤ La filière par **examen** fin juin (après les épreuves écrites du baccalauréat en France métropolitaine) et/ou mention **Très bien** au baccalauréat (et entretien avec un jury).

<http://admissions.sciences-po.fr/fr/college-france>

<http://admissions.sciences-po.fr/fr/college-france-dispense>

➤ La filière **Convention d'Éducation Prioritaire** : Plus de 70 établissements classés en zone d'éducation prioritaire ont signé cette convention. Cinq établissements de Nouvelle-Calédonie ont intégré ce dispositif.

La procédure d'admission est particulière. Elle se fait en deux étapes : l'**admissibilité** et l'**admission**.

<http://admissions.sciences-po.fr/fr/college-cep>

<http://formation.sciences-po.fr/fr/contenu/pole-egalites-des-chances>

Admissibilité et admission par la filière CEP

Étape 1 : l'admissibilité par la filière CEP

Dans le cadre de la filière de recrutement en CEP, l'épreuve d'admissibilité repose d'abord sur un travail réalisé par le candidat à partir d'un dossier de presse sur un thème d'actualité. Ce travail est présenté à l'oral.

Le dossier de presse

Le dossier de presse est constitué de **trois productions** :

➤ **1^{ère} composante : la sélection d'articles de presse**

Le candidat réunit des articles de presse sur un sujet de son choix (**un thème**) pris dans l'actualité. Il peut choisir plusieurs sujets (deux ou trois), le temps faire un choix définitif.

Cette sélection d'articles de presse est constituée d'**articles publiés pendant six semaines entre le lundi 3 mai et vendredi 11 juin 2010**.

Verbes d'action : compulser, compiler, consulter, explorer, inventorier, parcourir, prospecter, scruter, visiter...

➤ **2^{ème} composante : la note de synthèse**

À partir de cet ensemble d'articles, le candidat élabore une **synthèse** de l'ordre de **deux pages maximum** dans laquelle il **met en relief les différentes approches journalistiques d'un même sujet**.

Il peut être fait mention de publications antérieures, mais ce n'est pas le but. Mettons-nous, par exemple, à la place d'un candidat qui en mars 2001 aurait retenu comme sujet la destruction des deux Bouddhas géants de Bâmiyân en Afghanistan. Il est peut-être nécessaire de refaire l'histoire de l'Afghanistan..., mais ce n'est pas l'objet. Il s'agissait pour notre candidat fictif de mettre en lumière les différentes approches de cet événement par les agences de presse et les journalistes, certains mettant l'accent sur la destruction du site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, d'autres les luttes d'influence au sein du Pouvoir afghan...

Verbes d'action : apprécier, éplucher, comparer, désosser, disséquer, inspecter, observer...

➤ **3^{ème} composante : la réflexion personnelle**

Cette rédaction est de l'ordre de **trois pages maximum**.

Au candidat de faire preuve d'**esprit critique** et d'**analyse**, de **perspicacité** et d'**engagement**, en produisant une réflexion personnelle à partir de la sélection d'articles de presse et de la synthèse.

Verbes d'action : analyser, approfondir, creuser, critiquer, étudier, évaluer, examiner, expertiser...

Le dossier final réunissant ces trois composantes doit être remis à l'Administration du lycée dans la semaine du **lundi 12 juillet au vendredi 16 juillet 2010**.

L'ensemble du dossier est réalisé à l'aide d'un programme de traitement de textes.

L'épreuve orale d'admissibilité

L'épreuve orale d'admissibilité se déroule au lycée en présence d'un jury dans la semaine du **lundi 23 août 2010** au **vendredi 27 août 2010**. Le dossier de presse est le support de cette épreuve. "*Le lycéen défend son dossier et ses motivations face à un jury interne au lycée.*"

Officiellement, "*l'épreuve d'admissibilité se déroule au sein du lycée. Elle consiste en la réalisation d'une revue de presse sur un thème choisi par le candidat et complétée par une note de synthèse et une réflexion personnelle.*"

Ce travail est présenté à l'oral à plusieurs enseignants et au Proviseur de l'établissement ou son représentant. Les enseignants de chaque lycée constituent une liste de candidats admissibles. L'admissibilité des candidats est décidée par les équipes enseignantes de chaque lycée partenaire, qui sont les plus à même d'apprécier leurs qualités et capacités, leur potentiel et leur mérite."

En Nouvelle-Calédonie, ce jury d'admissibilité sera composé de quatre à cinq personnes qui peuvent être le Chef d'établissement, des professeurs, des représentants de la haute administration locale, des chefs d'entreprises, des élus calédoniens, des représentants des instances coutumières.

Étape 2 : l'admission par la filière CEP

L'épreuve d'admission est réservée à ceux qui ont franchi la première étape de l'admissibilité et qui ont réussi le baccalauréat à l'issue des épreuves du premier groupe (donc sans rattrapage au second groupe).

L'épreuve d'admission se tiendra à Paris à la mi-décembre 2010 devant une commission composée de trois personnes (un universitaire, un représentant d'une grande entreprise, un haut fonctionnaire ou une personnalité). L'entretien d'une trentaine de minutes est un "*oral de réflexion*" permettant au candidat de "*mettre en valeur sa personnalité, sa curiosité intellectuelle, ses qualités de discernement, de raisonnement et d'argumentation. Lors de l'épreuve d'admission, la majeure partie de l'entretien concerne le parcours de l'étudiant ou des questions de société ou d'actualité qui ne sont pas forcément liées au thème du dossier de presse.*"

Les élèves admissibles devront renseigner un questionnaire en ligne mettant en évidence leur **motivation**, apporter à Paris le dossier de presse tel qu'il a été présenté au jury d'admissibilité, **une copie de bac blanc** (philosophie, sciences économiques et sociales, histoire-géographie) ainsi que leurs **bulletins trimestriels de la seconde à la terminale**. D'autres documents sont demandés (photocopie d'une pièce d'identité, résultats obtenus à l'issue du 1^{er} groupe d'épreuves...).

Pour l'entretien avec le jury parisien, "*il s'agit pour le candidat de présenter ses motivations et son projet d'études en témoignant de son ouverture d'esprit, son esprit critique et ses capacités d'analyse. Il peut éventuellement être demandé au candidat de réagir à un document d'accès rapide (photo, dessin, image).*" "*Lors de cet entretien, les principales qualités des candidats sont : la curiosité intellectuelle ; la capacité d'adaptation ; la capacité de travail ; l'investissement personnel et la motivation ; la maîtrise de l'écrit.*"

Autrement dit, le candidat est évalué sur ses facultés personnelles (curiosité, formes d'intelligence, personnalité...), sur des dispositions autres que celles habituellement valorisées par l'école.

Le déplacement pour les admissibles est pris en charge par l'État. Les institutions publiques et privées (entreprises qui parrainent les candidats, Maison de la Nouvelle-Calédonie...), encadreront les élèves et veilleront à leur hébergement pendant cette période de concours à Paris. À l'issue des épreuves, les élèves reviendront en Nouvelle-Calédonie pour les vacances d'été austral.

Comme *l'admission n'est valable que pour l'année universitaire qui suit immédiatement la décision du jury*, les candidats définitivement admis repartiront à Sciences Po Paris en février 2011.

Quelques dates importantes après l'admission :

- février-juin 2011 : quatre à cinq mois d'intégration à Sciences Po ;
- juillet-août 2011 : **stage** en entreprise tutrice ;
- septembre 2011 : entrée en première année d'études à Sciences Po.

La Maison de la Nouvelle-Calédonie à Paris se chargera de l'accueil des admissibles. Des bourses seront attribuées pour permettre le financement des études.